



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable  
de VIC FEZENSAC  
26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

République française  
GERS  
Vic Fezensac - SIAEP

**Séance du jeudi 09 février 2023**

Date de la convocation : 01/02/2023  
Le jeudi 09 février 2023 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie  
sous la présidence de Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune),

**En exercice** : 21

**Présents** : 18

**Votants** :  
18

**Présents** : Madame NATHALIE BERGES (Bazian), Monsieur FRANCOIS BUFFIN (Barran), Monsieur JEAN RAYMOND SILLIERES (Biran), Monsieur GEORGES CAUSERO (caillavet), Madame CORINNE AGUT (Callian), Monsieur MICHEL LEBE (Cazaux D'Angles), Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun), Monsieur JEAN PIERRE HUBERT (Marambat), Madame PATRICIA POTENTI BRUNET (Ordan Larroque), Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune), Monsieur LAURENT BRUMM (St Jean Poutge), Monsieur XAVIER LABAT (Tudelle), Monsieur ROBERT CAMAZZOLA (Vic-Fezensac), Monsieur GILLES GUICHARD (Vic-Fezensac), Madame CLAIRE TUA (Le Brouilh Monbert), Madame MARIE LAURE DUFFORT (Preneron), Monsieur JEAN PIERRE NABONNE (Riguepeu), Madame Nathalie BOULOIS (Antras)

**Représentés** :

**Excusés** : Monsieur JEAN PIERRE DOAT (Belmont)

**Absents** : Monsieur JEROME LASBATS (Castillon-Débats), Monsieur DAMIEN ROQUES (Le Brouilh Monbert), Monsieur JEAN CLAUDE CASSAGNE (Preneron), Madame HELENE LEON (Riguepeu)

**Secrétaire de séance** : Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun)

**Délibération n°DE\_2023\_003**

**Objet : Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel**

Monsieur le Président fait part à l'assemblée qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité gestion des CVM, gestion du SIG et de la facturation, il est nécessaire de recruter un agent contractuel. Il précise qu'en l'application des dispositions de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique le contrat ne devra pas excéder 12 mois, sur une période de 18 mois consécutifs.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, un agent contractuel.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide au vu des motivations formulées :  
- d'autoriser le Président à recruter un agent contractuel pour la période du 13/02/2023 au 12/02/2024 dans les conditions suivantes :

AUCH  
Date de reception de l'AR: 21/02/2023  
032-200093920-DE\_2023\_003-DE

NATURE DES FONCTIONS	GRADE correspondant aux fonctions décrites	Échelon de REMUNERATION
-Savoir gérer et suivre le SIG sur le logiciel VISITANYWHERE en collaboration avec l'ingénierie et le responsable technique -Savoir gérer les DICT depuis le logiciel SIG -Savoir gérer le suivi des CVM en lien avec le responsable technique -Savoir gérer le suivi du stock en lien avec le responsable technique -Avoir la charge de la facturation en lien avec le responsable administratif - Gestion des réseaux sociaux et des alertes à la population -Assurer les travaux sur le réseau en collaboration avec le responsable technique (changement de compteur, réparation de fuites etc...) -Assurer l'arpentage des réseaux en lien avec le logiciel SIG -Suivre les réunions de chantier en binôme avec le responsable technique -Astreintes du vendredi soir sur une période de 8 jours en roulement sur 5 semaines	Adjoint technique	10. -ème échelon (indice brut : 419, indice majoré : 372)

- d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de l'agent contractuel  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président  
Benoît DESENLIS

### SIAEP DE VIC-FEZENSAC

26 Av. des Pyrénées  
32190 VIC-FEZENSAC  
Tél. 05.62.64.42.77  
contact@siaepvic.fr  
Siret : 200 093 920 00011

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_



AUCH  
Date de reception de l'AR: 21/02/2023  
032-200093920-DE\_2023\_003-DE